

OFFRE D'EMPLOI - AFFICHAGE INTERNE ET EXTERNE ANIMATEURS (TRICES) - ATELIERS JEUNESSE

Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

**POSTE OCCASIONNEL
CONCOURS LCVC-2024-004
DATE D’AFFICHAGE : 23 JUILLET 2024**

La Municipalité de Val-des-Monts est présentement à la recherche d'une personne candidate pour occuper la fonction d'animateurs(trices) - Atelier jeunesse pour des besoins occasionnels.

LIEU DE TRAVAIL : Arrondissement nord (Saint-Pierre).

HORAIRE : Le dimanche : de 8 h à 12 h
Du 16 septembre au 15 décembre 2024, avec possibilité de prolongement

TRAITEMENT : Poste non Syndiqué
Taux horaire de 21,25 \$

DESCRIPTION DU POSTE

La personne titulaire du poste sera responsable des ateliers de jeux et de motricité destinés aux tout-petits âgés entre 6 mois et 5 ans, accompagnés de leurs parents et s'acquittera des fonctions suivantes :

1. Animer les ateliers Le jardin de Pirouette et Cabriole;
2. Voir à la préparation des activités, la planification et l'installation du matériel;
3. S'assurer de la sécurité des lieux et des participants;
4. Effectuer les suivis auprès des responsables.

EXIGENCES

1. Posséder une formation en animation et de l'expérience avec le groupe d'âge ciblé serait un atout;
2. Posséder 6 mois d'expérience connexe;
3. Doit suivre une formation spécifique aux programmes, laquelle sera offerte par la Municipalité de Val-des-Monts et pourra être faite à distance;
4. Être disponible à travailler selon les horaires établis pour toute la durée de l'emploi.

POUR POSTULER

Les personnes intéressées par ce poste doivent faire parvenir leur candidature, **au plus tard le 9 août 2024**, par courriel à emploi@val-des-monts.net ou aux coordonnées suivantes :

Karianne Legault
Coordonnatrice en gestion des Ressources humaines
Municipalité de Val-des-Monts
1, route du Carrefour
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9
Téléphone : 819 457-6471, poste 2253
Télécopieur : 819 457-4141

NOTE 1 : Nous remercions tous ceux et celles qui soumettent leur candidature. Nous communiquerons uniquement avec les personnes convoquées à une entrevue. Si après la fermeture du concours la Municipalité de Val-des-Monts n'a pas reçu de candidature répondant aux critères recherchés, elle se réserve le droit de poursuivre sa recherche de candidats sans réouverture du concours.

NOTE 2 : Le masculin et le singulier sont utilisés dans le présent avis, sans discrimination, et incluent le féminin et le pluriel afin d'éviter d'alourdir le texte.